



République Française

# CONSEIL MUNICIPAL

## DECISION DU MAIRE

### N° 18/25 – RENOUELEMENT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE RUE BETHOUARD SUITE AUX INTEMPERIES 2023

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu le report du dossier de subvention par le Département sur l'exercice 2025,

Suite aux évènements climatiques de Juin 2023, le revêtement de la chaussée et les accotements de la rue du Général BETHOUARD ont été fortement détériorés créant des problèmes de sécurité pour les piétons et les véhicules circulant sur cette voie.

Malgré des travaux d'enrobés à froid visant à combler les nids de poule apparus, cette rue nécessite des travaux plus structurants pour rétablir la sécurité et garantir la pérennité de l'ouvrage dans le temps pour faire face à des évènements de ce type. Ces travaux visent également à reprendre le profil en travers de la voirie afin de limiter le ruissellement des eaux dans les propriétés situées en contre-bas.

Le coût de l'opération s'élève à **95 000,00 € H.T.**

Le plan de financement est basé sur le maximum subventionnable fixé par le Département à hauteur de 85 000€ HT est de 70% de ce montant soit 59 500 €.

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental	59 500 €
Autofinancement Commune	35 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>95 000,00 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2025

Application agréée E-legalite.com

**DECIDE** d'approuver les travaux de rénovation de la rue du Général Béthouard.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

**SOLLICITE** une subvention de 59 500 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2025.

**DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la Commune.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 mars 2025



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

*Acte rendu exécutoire après télétransmission*

*En Sous-Préfecture le : 26/03/25*

*Et de la publication ou notification le : 26/03/25*

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Département des Bouches du Rhône  
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE  
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20250325-DEC\_18\_25-D